

Périodiques (FNPS)

Augmentations au 01 septembre 2006

Valeur du point pour les coefficients de 140 à 185 = 0,8 % +14 € soit 1,40%

Valeur du point pour les coefficients de 90 à 133 = 0,8 % +13 € soit 1,80%

Fonctions	coef.	Salaires
<i>Directeur des rédactions</i>	185	2 302,16 €
Rédacteur en chef	185	2 302,16 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2 005,808 €
<i>Chef de service rédactionnel</i>	140	1 761,872 €
Secrétaire général de la rédaction	140	1 761,872 €
Premier secrétaire de la rédaction	133	1 683,248 €
Secrétaire de rédaction unique	133	1 683,248 €
Premier rédacteur graphiste	133	1 683,248 €
Chef de rubrique	133	1 683,248 €
Reporter-photographe	110	1 408,072 €
Reporter-dessinateur	110	1 408,072 €
Reporter	110	1 408,072 €
Secrétaire de rédaction	110	1 408,072 €
Rewriter	110	1 408,072 €
<i>Rédacteur-réviseur</i>	110	1 408,072 €
Rédacteur graphiste	110	1 408,072 €
<i>Rédacteur unique</i>	105	1 365,736 €
Rédacteur spécialisé	105	1 365,736 €
Rédacteur	100	1 365,736 €
Rédacteur stagiaire		
Deuxième année	95	1 326,424 €
Première année	90	1 274,008 €

Indemnité d'appareil photo 52 €

Indemnité pour utilisation d'un appareil personnel à la demande de l'employeur.

Ce barème que diffuse la Fédération patronale de la Presse Spécialisée n'a pas été ratifié par le SNJ. Et ce pour plusieurs raisons :

- 1) La **forte érosion** des salaires des journalistes de la presse spécialisée.
- 2) "**L'oubli**" des deux grilles supérieures du barème.
- 3) Le "zapping" de la **valeur du point** figurant sur tous les barèmes.
- 4) Dans l'attente de la **renégociation en cours des définitions** de fonction, celles indiquées ci-dessus en italique n'engagent que la FNPS.